

Quatrième partie: LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DU MAECI

Remarque: La présente politique doit être lue concurremment avec la politique en matière d'examen.

INTRODUCTION

La politique d'examen précise les exigences générales relatives à la conduite de tous les types d'examen, y compris les évaluations. La présente politique fixe les exigences relatives à l'évaluation, laquelle doit contribuer à la prise de décisions, à l'innovation et aux pratiques saines de reddition de comptes à tous les niveaux. La politique vise à renforcer les pratiques d'évaluation du MAECI. Pour atteindre cet objectif, un soutien visible et efficace de la part des gestionnaires des secteurs et des autres cadres supérieurs, ainsi que du CMVE, s'avère essentiel.

L'évaluation doit livrer des renseignements opportuns, utiles et fiables sur la pertinence soutenue des politiques et programmes du MAECI; sur si ces politiques et programmes atteignent leurs objectifs et dans quelle mesure; sur leurs répercussions et sur la possibilité d'utiliser des outils de politique de rechange ou des mécanismes d'exécution de programmes plus rentables pour atteindre ces objectifs. L'évaluation doit conduire, en temps opportun, à des constatations pertinentes que les gestionnaires de programmes pourront utiliser avec confiance pour s'acquitter de leur obligation de rendre compte.

L'évaluation met l'accent sur ce qui fonctionne réellement, sur ce qui ne fonctionne pas et sur les moyens de trouver des façons novatrices d'atteindre de façon plus rentable les buts du Ministère. Elle est également perçue comme un moyen de fournir un soutien utile aux gestionnaires de programmes et à ceux de politiques sur des questions telles que les cadres de rendement et le contrôle, l'établissement de normes de services axées sur la clientèle, la reddition de comptes et la remise en question des activités de réglementation. Enfin, l'évaluation se veut comme la promotion de l'apprentissage organisationnel au sein du Ministère, par exemple en faisant connaître les leçons dégagées des programmes existants et les points de repère de rendement pour l'utilisation et la gestion des instruments de politiques et des mécanismes d'exécution de programmes.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Faire en sorte que l'évaluation favorise la pertinence, les résultats et la rentabilité des principaux programmes et politiques, ainsi que l'établissement de rapports fiables sur le rendement de ceux-ci.

